

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Magali BORRE   
Tél. : 03 87 34 33 13  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr  
Réf. : MB/JM

Monsieur le Maire  
de la commune de MAIZIERES-LES-VIC  
Mairie

57810 - MAIZIERES-LES-VIC

Metz, le 7 mars 2013

Objet : Dossier de déclaration concernant l'OH  
n° DZ 101 situé sur la RD 40 à  
MAIZIERES-LES-VIC  
Accord avant le délai de 2 mois

P.J : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **au remplacement de l'ouvrage hydraulique vétuste permettant au ruisseau de Videlage de transiter sous la RD 40 par l'intermédiaire de l'ouvrage OA DZ 101 à MAIZIERES-LES-VIC**

Ce dossier a été déposé par : le Conseil général de la Moselle - Direction des routes, des transports et des constructions

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2013-00013** en date du 4 février 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER